

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'octobre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Bernadette BOURCIER. Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Yves MARTINEAU. Mesdames Annick MENANTEAU, Julie MARIEL-GODARD, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU. Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Laurence MARTINEAU. Madame Flora PRIEUR pouvoir à Madame Magali LOISEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Véronique BESSE.

**N°12 : CONSTRUCTION DE BUREAUX POUR LE CCAS ET LE CIAS ET REHABILITATION DE L'ANCIENNE HALLE DE TRI SISE 9, RUE DU TOURNIQUET – MODIFICATION ET RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNE DES HERBIERS.**

*(Rapporteur : Véronique BESSE).*

Par délibération n°5 du 24 février 2022, le Conseil d'administration du CCAS a décidé d'adhérer au groupement de commandes constitué avec la Ville des Herbiers pour la construction de bureaux pour le CCAS et le CIAS et la réhabilitation de l'ancienne halle de tri sise 9, rue du Tourniquet destinée aux services techniques, et a désigné le CCAS de la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes.

Les objectifs et enjeux visés par la construction d'un bâtiment R+2 pour le CCAS et la réhabilitation de l'ancienne halle de tri pour les Services Techniques de la Ville des Herbiers étaient communs tant pour les usagers et le public que pour les utilisateurs.

Or, depuis la signature de cette convention, des évolutions ont eu lieu dans l'organisation de la Direction des Services Techniques de la Ville des Herbiers. En effet, celle-ci est en cours de restructuration pour devenir une direction transversale avec les services intercommunaux. Aussi, dans ce contexte, il semble opportun d'optimiser les locaux existants au Centre Technique Municipal et Intercommunal pour y accueillir la Direction des Services Techniques dans son ensemble et ainsi offrir une meilleure lisibilité aux usagers et au public.

Compte tenu de cette décision, le besoin de la Commune de réhabilitation sise 9, rue du Tourniquet n'existant plus dans l'immédiat, l'objet même du groupement de commandes disparaît.

L'article 9 de la convention constitutive prévoit que « *Toute modification du présent acte doit être approuvée dans les mêmes termes par les membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.* »

Par délibération n°13 du 26 septembre 2022, le Conseil municipal de la Ville des Herbiers a approuvé le retrait de la Commune des Herbiers du groupement de commandes.

Il convient donc d'acter le retrait de la Commune des Herbiers du groupement de commandes et donc la disparition de celui-ci.

Pour autant, les besoins du CCAS restent d'actualité. Le projet de construction d'un bâtiment dans la dent creuse jouxtant l'immeuble des Services Techniques au 9, Rue du Tourniquet, à destination des agents du CCAS et du CIAS, est maintenu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7,

Vu la délibération n°18 du Conseil municipal de la Ville des Herbiers du 7 février 2022,

Vu la délibération n°5 du 24 février 2022 du Conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération n°13 du Conseil municipal de la Ville des Herbiers du 26 septembre 2022,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes signée le 8 mars 2022,

Vu le rapport,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- prendre acte du retrait de la Ville des Herbiers du groupement de commandes avec le CCAS des Herbiers pour la construction de bureaux pour le CCAS et le CIAS et la réhabilitation de l'ancienne halle de tri sise 9, rue du Tourniquet, et d'acter la disparition de celui-ci,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 21/10/22

Publié électroniquement le : 21/10/22

Yéronique BESSE,  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

